



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CODIR 27 mars 2023

**OG 17 : Garantir l'efficience des établissements de santé,
médico-sociaux et des opérateurs de prévention**



**OG 20 : Mener à bien la modernisation des ES et ESMS
notamment en mobilisant l'investissement**



Objectif opérationnel 2 : Renforcer l'efficacité des Etablissements de santé (ES)

- **Anticiper l'évolution des activités des Etablissements**
 - Compréhension du contexte de l'Ets dans son territoire (Analyse offres, Part de marché, Fuites,...)
 - Un développement de la chirurgie ambulatoire en hausse:
 - Taux 2018 en 58 %
 - Taux 2022 en 63,7%
 - Maîtrise des Durées de séjours
 - Appui : outil de benchmark et Audits des organisations pour les Etablissements ayant des IPDMS > 1 et atypiques
- **Anticiper la situation financière des Etablissements publics de santé**
 - Mise en place et développement d'un dialogue de gestion
 - Accompagnement de 38 Etablissements en difficulté Financière
 - Partage de Diagnostics / Benchmark
 - Contractualisation de Plan de Retour l'Equilibre (Art D6143-39)
- **Optimiser les dépenses des Etablissements**
 - Mutualisation de la fonction achat dans toutes les GHT
 - Gains PHARE -> bonne dynamique, atteinte des cibles malgré la crise
 - 2021 : 32,4 M€ pour un cible 23,8 M€
 - 2020 : 25,3 M€ pour une cible 24,3 M€
- **Améliorer les coopérations entre établissements d'hospitalisation conventionnelle, EMS et les structures d'HAD**
 - Augmentation des prises en charge HAD +21% entre 2018 et 2021
 - Augmentation des prises en charge HAD dans les EHPAD et intégration dans les filières gériatriques de territoire.



Objectif opérationnel 3 : Renforcer l'efficacité des Etablissements Médico-sociaux (ESMS)

• Répartir équitablement les financements de la DRL aux ESMS

- Mise en œuvre de la réforme tarifaire des EHPAD avec accélération régionale de la convergence positive vers la cible.
- Soutien financier des ESMS lors de la crise COVID (maintien des dotations, compensation des pertes de recettes en EHPAD, prise en charge de certains surcoûts...)
- Politique de revalorisation sur les marges régionales des tarifs les plus bas : SSIAD, ESAT, revalorisation de dotation de certains ESMS PH sous dotés.
- Réalisation d'enquête visant à ajuster les crédits CTI au plus près des besoins des ESMS
- Accompagnement de 22 ESMS dans la définition du plan d'action pour le retour à l'équilibre
- Elaboration de 26 PRE

• Veiller à la qualité de la prise en charge dans les ESMS : Lien avec OG 05 et OG 06

- 13 équipes de prévention pluri-professionnelles (ESPREVE) en EHPAD depuis 2021 couvrant la région,
- 22% des EHPAD couverts par une équipe mobile d'hygiène.
- 24 équipes de psychogériatrie financées en EHPAD financées en 2022 couvrant la région,
- 139 PASA, 33 UHR, 47 UVPH.
- 715 projets QVT PA / PH financés entre 2018 et 2022 pour 26 M€
- 289 EHPAD bénéficiaires d'aides au titre des investissements du quotidien en 2021 et/ou 2022 pour 19,4 M€,
- 118 ESMS PA / PH accompagnés dans leur projets structurants pour 180 M€ (PAI / CNR / FIR),
- 97 CPOM nouvelle génération (62 PA + 35 PH), délai de contractualisation repoussé au 31/12/2024
- 1018 ESMS ayant des conventions de mutualisations ou coopérations,
- 961 ESMS de la région ayant mutualisé leurs achats,

• Assurer l'appropriation du Tableau de bord de la performance :

- 95 % des ESMS ont validé la campagne 2022, en renseignant en moyenne 98 % des données attendues.
- Diffusion annuelle des fiches de synthèse à chacun des 1500 ESMS de compétence exclusive ARS ou partagée avec le conseil départemental.
- Exploitation des données sur différents sujets : Investissement, repérage des ESMS en difficulté, plan de contrôle des EHPAD, gestion de crise (Covid19, délestages électriques...).

• Promouvoir l'innovation, l'expérimentation et l'initiative au service de l'efficacité

- Accompagnement de 18 projets de coopération et de mutualisation par la diffusion d'un AMI "Efficacité" en 2021 et 2022.
- Soutien à la pérennisation des actions innovantes développées durant la crise sanitaire,

• Améliorer la fluidité des parcours PH (Amendement Creton)

- Réalisation d'une enquête annuelle relative aux jeunes adultes maintenus au titre de l'Amendement Creton en établissements enfants.
- Projet de création de 6 unités résidentielles pour adultes avec des comportements problématiques, à destination notamment de ce public.
- Public prioritaire des Communautés 360 dans la mise en place de solutions et sa fonction d'observatoire.

Problématiques prioritaires



- **Un besoin d'investissement important pour les ES et EMS :**
 - Ralentissement de l'investissements des ES depuis 2009,
 - Constat de Vétusté de l'immobilier: taux de vétusté en hausse (équipements de 86 % et construction de 62 %)
 - Part des ESMS déclarant une vétusté comptable > à 50% (de 48% en 2019 à 56% en 2021).
- **Un niveau d'endettement toujours important :**
 - Stabilisation de l'Endettement des ES mais qui reste toujours important : taux endettement élevé >30% (=38% des ES)
 - 21,9% des ESMS ont un taux d'endettement supérieur à 30% en 2021. Ce ratio atteint 34,7 % en EHPAD.
- **Dégradation des situations financières accentuées par le contexte de la crise sanitaire et de l'inflation**
 - Pour les ES en lien avec des progressions d'activité atones notamment avec des problèmes d'attractivité (Une reprise d'activité en 2021 et 2022 qui n'a pas retrouvée son niveau 2019) -> 55% ES en déficit en 2019 vs 63 % en 2022
 - Pour les ESMS, des taux d'occupation en baisse de – 4% entre 2018 et 2021 et des déficits en hausse (15% des ESMS présentent un résultat déficitaire sur 2020 et 2021)
 - 87 EHPAD en situation financière dégradée dont 24 à risque financier élevé estimés à fin 2022.
- **Différentes réformes à mettre en œuvre impactant les ressources des ES et ESMS**
 - Réformes PSY, SSR, USLD,
 - Passage progressif des ESMS de dotations historiques à des ressources allouées en fonction des besoins (2017 pour les EHPAD, 2023 pour les SSIAD, 2025 pour les PH).

Enjeux et Opportunités



- **SEGUR de la santé (investissement) :**
 - Pour le sanitaire :
 - Enveloppe investissements du quotidien
 - Volet 1 : Restauration des capacités financières (Eviter un surendettement)
 - Volet 2 : Projets prioritaires (Adapter des outils à la transformation de l'offre de soins en lien avec les problématiques territoriales)
 - Pour le médico-social :
 - PAI EHPAD multiplié par 4 par rapport aux années antérieures
- **Réformes de financement en cours et à venir :**
 - Urgences, SSR et PSY
 - Annonce de l'évolution des modalités de financements sur le champs MCO
 - SSIAD et PH
- Tout en maintenant une qualité de prise en charge, **accompagner et développer les nouvelles modalités organisationnelles** (alternatives à l'hospitalisation, coopérations...) **et les nouveaux enjeux** (EHPAD Demain, Virage inclusif...)
- **Développer les actions sur la pertinence des soins et des actes pour le sanitaire**

Propositions de révision des objectifs opérationnels



- **Objectif opérationnel 1** : Assurer la faisabilité des investissements prioritaires conformément à la stratégie régionale et au cadrage du CNIS et de la CNSA

Champ Sanitaire :

- ✓ Analyser les projets et instruire les dossiers dans le cadre de la stratégie régionale et du CNIS
- ✓ Accompagner les démarches permettant la montée en compétence des ES en MOA (ingénierie et pilotage de projets)
- ✓ Suivre et accompagner les établissements dans la mise en œuvre de leur projet validé par les COTIS

Champ Médico-social :

- ✓ Mobiliser les divers leviers pour accompagner les projets immobiliers (ex : CDC, ANAP...)
- ✓ Instruire les dossiers déposés au titre du PAI au regard notamment des attentes de l'EHPAD de demain.
- ✓ Accompagner financièrement les projets retenus dans le cadre des COTIS pour les EHPAD en mobilisant les divers leviers de financement l'ARS.
- ✓ Suivre et accompagner l'avancée des projets ayant reçu un financement de l'ARS.



▪ **Objectif opérationnel 2** : Veiller au respect des grands équilibres financiers des ES et ESMS

Champ Sanitaire : Maintenir un outil de production de soins de qualité sur leur territoire et Garantir leurs missions de service public hospitalier

- ✓ Objectiver et suivre les indicateurs mesurant les marges et capacités de financements pour assurer à minima les investissements courants et les nouveaux projets des ES.
- ✓ Anticiper l'impact des réformes de financements
- ✓ Agir sur les leviers d'efficience (ex : achats, coopérations, mutualisation au sein des GHT,...)
- ✓ Promouvoir les nouvelles organisations et l'alternative à l'hospitalisation complète (Ambulatoire, HAD,...)
- ✓ Développer des benchmarks sur les activités en difficulté

Champ Médico-social : Améliorer la qualité de vie des usagers et les conditions de travail des professionnels.

- ✓ Assurer une veille sur la santé financière des ESMS,
- ✓ Répartir équitablement les financements de la DRL aux ESMS,
- ✓ Anticiper l'impact des réformes de financements,
- ✓ Aider les ESMS à agir sur les leviers d'efficience (ex : achats, développement des coopérations / mutualisation, bâtiment...),
- ✓ Développer des benchmarks sur les activités en difficulté.



- **Objectif opérationnel 3** : Cibler et Accompagner les Etablissements ES et ESMS les plus en difficulté

Champ Sanitaire

- ✓ Adapter les outils de diagnostics aux problématiques de territoires : Attractivité, offre de soins et réductions des inégalités
- ✓ Relancer des dialogues de gestion avec les établissements ciblées
- ✓ Assurer la prise en compte de la pertinence des soins et des actes dans le cadre du PAPRAPS et dans une dynamique d'efficience
- ✓ Accompagnement sur l'optimisation des organisations (ex : chirurgie ambulatoire,...)

Champ Médico-social

- ✓ Accompagner les ESMS dans l'identification et la mise en œuvre d'actions correctrices,
- ✓ Recourir à des audits territoriaux en fonction des besoins
- ✓ Suivre l'atteinte des objectifs dans le cadre des dialogues de gestion des CPOM



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MERCI